

Report de la consigne des contenants prêt-à-boire en 2027 (à l'exception des plastiques PET et HDPE): impact sur la PFP 2025

1. Mise en contexte

Le 28 novembre dernier, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) annonçait l'ajout d'une phase supplémentaire au déploiement du système de consigne modernisé en repoussant au 1^{er} mars 2027 l'inclusion des contenants de boisson prêt-à-boire, à l'exception des contenants de plastique PET et HDPE. Conséquemment, ces matières continueront de transiter via le système de collecte sélective et demeureront la responsabilité de ÉEQ. Les contenants de plastique seront ajoutés au système de consigne au 1^{er} mars 2025 tel que prévu.

2. Un cadre financier revu

ÉEQ a révisé le cadre financier de la collecte sélective à la suite de l'annonce du Ministère et prévoit que les coûts à assumer par les producteurs seront de 457 M\$ au lieu des 402 M\$ précédemment annoncés. Cette variation de 13,7 % s'explique notamment par une hausse des coûts de tri attribuables aux matières (77 000 tonnes) qui demeurent dans le système de collecte sélective jusqu'en 2027.

3. Des taux unitaires à la baisse

Le maintien des contenants de boissons prêts-à-boire en verre, à pignon, aseptiques, en acier et en porcelaine dans le système de collecte sélective a un impact sur la grille de taux de la participation financière des producteurs (PFP) annuelle de 2025 présentée lors du webinaire du 7 novembre dernier.

En somme, le maintien de ces matières dans le système de collecte sélective augmente les quantités à tarifier et, par conséquent, vient réduire le taux unitaire moyen de PFP 2025 de 4 %, puisque le montant à financer, même s'il s'avère plus élevé, est réparti sur un plus grand tonnage de matières.

Les matières les plus affectées sont le Verre et les Contenants à pignon. D'autres matières, comme les Journaux, bénéficient de taux unitaires moins élevés, car leur poids relatif en termes de tonnage total déclaré diminue à la suite du maintien des quantités de matières, dont la consigne est reportée.

Cependant, puisque la consigne sur les contenants de matières plastiques (PET et HDPE) sera toujours en vigueur au 1^{er} mars 2025, les taux unitaires de la catégorie de Plastique demeurent peu impactés.

4. Facturation des matières de contenants consignés

La PFP 2025 est facturée en fonction des quantités déclarées lors du Tarif 2024. Tel que prévu, les matières visées par la consigne qui entrera en vigueur au 1^{er} mars 2025 (Bouteilles PET et Bouteilles HDPE) seront facturées selon le taux de la matière non consignée équivalente, mais seulement pour les deux premiers mois de l'année. Un facteur de 1/6 sera appliqué lors de la facturation de ces matières. Cette mesure ne sera pas appliquée pour les matières dont la consigne est reportée en 2027. Par conséquent, les producteurs qui ont déclaré des quantités de matières dont la consigne est reportée (Verre, Contenants à pignon, Contenants aseptiques, Acier et Porcelaine) seront facturés pour toute l'année.

5. Grille révisée de taux PFP 2025

Matière	PFP 2025 <u>avant</u> le report de la consigne \$/t	PFP 2025 <u>après</u> le report de la consigne \$/t	Variation %
Imprimés	574,68	563,18	-2,0 %
Encarts et circulaires imprimés sur papier journal	486,75	468,26	-3,8 %
Catalogues et publications			
Magazines			
Annuaire téléphonique	693,96	691,93	-0,3 %
Papier à usage général			
Autres imprimés			
Contenants et emballages	810,35	771,82	-4,8 %
Papier et carton	649,08	646,97	-0,3 %
Carton ondulé			
Sacs d'emplettes de papier kraft	517,81	501,87	-3,1 %
Emballages de papier kraft			
Carton plat et autres emballages de papier			
Fibres alternatives	685,14	672,64	-1,8 %
Contenants à pignon	814,24	787,32	-3,3 %
Laminés de papier	1 074,41	1 094,49	1,9 %
Contenants aseptiques	949,20	940,42	-0,9 %
Bois et liège	1 376,97	1 434,72	4,2 %
Plastiques	1 232,41	1 247,64	1,2 %
Bouteilles et contenants PET	860,80	844,41	-1,9 %
Bouteilles et contenants HDPE < 5 L	449,94	450,47	0,1 %
Plastiques stratifiés	1 609,69	1 640,99	1,9 %
Pellicules HDPE et LDPE			
Sacs d'emplettes de pellicules HDPE, LDPE	1 676,27	1 715,83	2,4 %

Matière	PFP 2025 avant le report de la consigne \$/t	PFP 2025 après le report de la consigne \$/t	Variation %
Polystyrène expansé alimentaire Polystyrène expansé de protection Polystyrène non expansé Polychlorure de vinyle (PVC) PLA et autre plastiques dégradables	2 839,98	2 904,76	2,3 %
Polypropylène (PP)	817,83	826,02	1,0 %
Autres plastiques, polymères et polyuréthane	1 054,73	1 065,41	1,0 %
Aluminium	267,08	260,87	-2,3 %
Contenants pour aliments et breuvages alu. Autres contenants et emballages en aluminium Bombes aérosol en aluminium	267,08	260,87	-2,3 %
Acier	405,51	414,88	2,3 %
Bombes aérosol en acier Autres contenants en acier	405,51	414,88	2,3 %
Verre	603,87	582,26	-3,6 %
Verre clair	602,42	581,02	-3,6 %
Verre coloré	603,29	581,83	-3,6 %
Céramique et porcelaine	1 268,50	1 319,75	4,0 %
Taux moyen global Contenants, emballages et imprimés	775,31	745,68	-3,8 %
Journaux	483,71	465,12	-3,8 %

6. PFP Fixe 2025

Le report de la consigne de certaines matières n'a pas d'impact sur la grille des taux fixes de la PFP.

Critères d'admissibilité	PFP 2025
> 1 t et < 2,5 t	1 920 \$
> 2,5 t et < 5 t	3 870 \$
> 5 t et < 10 t	7 730 \$
> 10 t et < 15 t	11 620 \$